

LES EXPERTS-COMPTABLES ET LA FCGA SE MOBILISENT EN FAVEUR DES TPE/PME FACE A LA CRISE ACTUELLE

DES RÉPONSES ADAPTÉES AUX DIFFÉRENTS TYPES DE DIFFICULTÉS

DIAGNOSTIC – IDENTIFICATION DES DIFFICULTÉS	DES RÉPONSES ADAPTÉES
1/ Insuffisance de fonds propres pour s'assurer un développement pérenne	<p>TROUVER DES FONDS PROPRES → http://www.capital-pme.oseo.fr/ avec</p> <p>Plateforme d'intermédiation permettant d'accéder à des investisseurs (réductions fiscales ISF et IR, loi TEPA et loi Dutreil)</p>
2/ Stagnation ou baisse du chiffre d'affaires	<p>POINT D'ENTRÉE UNIQUE → http://www.oseo.fr/votre_projet/commande_publicque permettant de disposer de tous les outils et d'un financement très rapide avec</p> <p>Réponse à la commande publique (MAPA et appels d'offres)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Utiliser le temps libéré pour instaurer des groupes de travail internes avec réflexions de brainstorming sur les fondamentaux de l'entreprise et son positionnement, l'amélioration des capacités de production, de maîtrise des coûts et de qualité,..</i>
3/ Impossibilité de se faire accompagner (conseils) faute de moyens financiers permettant de payer leurs honoraires	<p>MUTUALISATION DES RISQUES avec</p> <p>Produit d'assurance « Fonds de prévention des difficultés des entreprises » incluse dans une assurance RC de mandataire social</p> <p>→ Remboursement des honoraires des experts de crise (experts-comptables, mandataires ad hoc, avocats, ...) lors du déclenchement des procédures d'alerte légales et de la demande de mandat ad hoc ou conciliation</p>
4/ Dégradation de votre cotation fournisseurs entraînant une réduction des délais de paiement par ces derniers ou un refus de livrer et / ou	<p>FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DES POUVOIRS PUBLICS :</p> <p>→ Plan de soutien PME OSEO → http://www.oseo.fr/</p> <p>→ Plan de relance qui prévoit le remboursement des crédits d'impôts (TVA, CIR, IS, carry-back) → http://www.relance.gouv.fr/-Relance-et-Entreprises-.html</p>
5/ Problème de trésorerie dû à des délais de paiements des clients qui s'allongent ou à des impayés clients	<p>Saisine du médiateur du crédit en ligne : → http://www.mediateurducredit.fr/</p>
6/ Refus de votre banquier de consentir un nouveau crédit ou des facilités de caisse nouvelles et / ou	<p>Renégociation des emprunts en les étalant, alors que vous êtes à jour de vos obligations fiscales et sociales</p>
7/ Retard dans les paiements des dettes fiscales et sociales	<p>Saisine de la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF)* à la Trésorerie Générale (une par département) pour un étalement de ses dettes avec un délai maximum de 36 mois.</p> <p>→ Traitement accéléré en 24 heures avec un dossier simplifié en ligne</p> <p>* Plus d'inscription de privilège si accord CCSF</p>
8/ Retard dans les paiements des échéances des emprunts bancaires et / ou	<p>Prise de rendez-vous auprès de la cellule Prévention au Secrétariat du Président du Tribunal de Commerce pour demande de mandat ad hoc ou conciliation (confidentiel, pas de mention sur l'extrait Kbis)</p>
9/ Dénonciation des concours bancaires par votre banquier	<p>→ pour étalement de l'emprunt bancaire restant sur une durée allongée (7 ans, 10 ans,)</p> <p>→ pour consolidation et étalement des concours bancaires</p>
10/ Retard dans les paiements des échéances des emprunts bancaires et / ou	<p>→ Courrier recommandé de votre banque</p> <p>→ 60 jours maximum pour trouver une solution</p>